

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT NO. 299-2019

**RÈGLEMENT DES
QUOTES-PARTS 2020**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU SAINTE-CROIX (QUÉBEC)
G0S 2H0**

Téléphone : (418) 926-3407

Télécopieur : (418) 926-3409

accès total : 990-0175

Internet : www.mrclothinere.org

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
RÈGLEMENT NO. 299-2019
RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2020**

Assemblée régulière du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, tenue le 27 novembre 2019 à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE PRÉFET :

Monsieur Normand Côté, maire de Saint-Flavien

ET LES MEMBRES DU CONSEIL :

Municipalités

Dosquet
Laurier-Station
Leclercville
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

Maires

M. Yvan Charest
Mme Pierrette Trépanier
M. Benoît Lemay, substitut
M. Jean Bergeron
Mme Annie Thériault
M. Yves Gingras
M. Christian Richard
M. Bernard Ouellet
M. Gilbert Breton
M. Jacques Gauthier
Mme Denise Poulin
M. Normand Côté
M. Robert Samson
M. Bernard Fortier
M. Denis Dion
Mme Nicole Viel Noonan
M. Mario Grenier
M. Daniel Turcotte

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire d'assemblée

M. Stéphane Bergeron

Attendu l'avis de motion donné à la session du 11 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'adopter le règlement no. 299-2019 « RÈGLEMENT DES QUOTES-PARTS 2020 ».

À ces causes, il est ordonné et statué par règlement de ce Conseil ce qui suit :

ARTICLE 1 – QUOTES-PARTS 2020

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2020 pour le financement des activités de la MRC de Lotbinière :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Administration (et aménagement)	793 169 \$	RFU, sauf pour les frais de congrès FQM dont le montant est fixe de 2500 \$/municipalité; la cotisation de la FQM selon leur facturation et la rémunération des maires pour les assemblées du conseil de 2 683 \$ /municipalité.	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Développement	572 912 \$	RFU	4 versements égaux les 15 mars, 15 mai, 15 août et 15 octobre..
Transport collectif	30 000 \$	25 % (Taxibus) réparti selon le nombre d'usagers annuels (selon les statistiques d'Express-Lotbinière); 42 % (Écobus) réparti une moitié à la municipalité de Saint-Apollinaire et Laurier-Station à part égale et l'autre moitié au prorata de la population; et 33 % selon la RFU	1 seul versement le 15 juin
Évaluation foncière	872 515 \$	RFU ¹	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Enfouissement	1 183 595 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois

¹ RFU : Richesse foncière uniformisée au dépôt des rôles du 15 septembre 2019

Gestion des boues de fosses septiques	445 935 \$	Prix basé sur coût de revient de 155 \$ / la vidange pour 2020 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Sécurité incendie	174 316 \$	Basé à 33% sur le % des heures d'inspection des immeubles à risque élevé et très élevé; 33% sur la population et 33% selon la RFU	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.
Culture et patrimoine	73 477 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Environnement	0 \$	RFU	1 seul versement le 15 juin
Total	4 145 919 \$		

Ces quotes-parts sont payables selon les modalités de paiement indiquées dans les tableaux et sur présentation de la facture de la MRC de Lotbinière.

ARTICLE 2 – QUOTES-PARTS 2020 – MUNICIPALITÉS NON-MEMBRES DE LA MRC

Il est établi des quotes-parts pour l'année 2020 pour les municipalités non-membres de la MRC qui participent à l'entente sur l'enfouissement :

QUOTE-PART	MONTANT DE LA QUOTE-PART	FACTEUR DE RÉPARTITION	MODALITÉS VERSEMENTS
Enfouissement – Municipalités de l'ouest	90 198 \$	TONNAGE AU SITE sur la moyenne des trois dernières années et péréquation de transport	12 versements égaux le 15 ^e jour de chaque mois
Gestion des boues de fosses septiques	21 894 \$	Prix basé sur coût de revient de 155 \$ / la vidange pour 2020 et selon le nombre de fosses septiques par municipalité, considérant que les chalets sont vidangés aux 4 ans et les résidences aux 2 ans.	4 versements égaux les 15 avril, 15 juin, 15 septembre et 15 novembre.

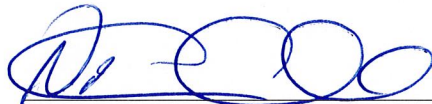
Voir l'« annexe 1 » le tableau du nombre d'unités considérées par municipalité participante.

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

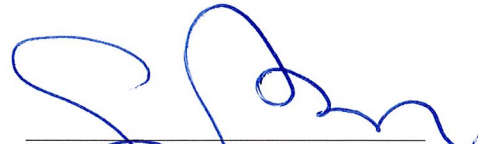
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 27 novembre 2019 à Lotbinière.

Signatures officielles :



Normand Côté, préfet



Stéphane Bergeron, sec.trés & dir.-gén.

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron

Directeur général

Ce _____ ème jour de novembre 2019

Projet ANNEXE 1

Quote-Part Gestion des boues de fosses septiques (BFS)				
Compilation des unités d'évaluations assujetties à une vidange de la fosse septique				
	1/4 du coût de la vidange	1/2 du coût de la vidange		2020
	38.75 \$	77.50 \$	155.00 \$	
Municipalité	Chalet	Résidence	Total	Q-Part 2020
Dosquet	18	148	166	12 168 \$
Laurier-Station	0	2	2	155 \$
Leclercville	9	108	117	8 719 \$
Lotbinière	124	283	407	26 738 \$
N.-D.-S.-C.-d'Issoudun	28	263	291	21 468 \$
Saint-Agapit	10	341	351	26 815 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	80	413	493	35 108 \$
Saint-Apollinaire	106	1120	1226	90 908 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	36	217	253	18 213 \$
Sainte-Croix	118	355	473	32 085 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	45	247	292	20 886 \$
Saint-Flavien	64	159	223	14 803 \$
Saint-Gilles	88	483	571	40 843 \$
Saint-Janvier-de-Joly	22	223	245	18 135 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	189	189	14 648 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	35	220	255	18 406 \$
Saint-Sylvestre	92	237	329	21 933 \$
Val-Alain	55	281	336	23 909 \$
Municipalités de la MRC de Lotbinière:				445 935 \$
Deschaillons	69	140	209	13 524 \$
Parisville	10	103	113	8 370 \$
Municipalités non-membres de la MRC de Lotbinière:				21 894 \$
Total	1009	5532	6541	467 828 \$